

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 983

présenté par
Mme Lebec et M. Lescure

ARTICLE 43 TER

À l'alinéa 3, après la référence :

« article 25 »,

insérer le mot :

« *septies* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.